

Les questions les plus fréquentes et les réponses correspondantes concernant le football américain dans le cadre de J+S en un coup d'œil. Vous trouverez [ici une guide générale sur J+S](#).

⇒ **Mon club est nouveau et n'a encore jamais proposé d'offre J+S à nos membres. Comment devons-nous procéder ?**

Tu trouveras [ici](#) les informations les plus importantes. Avant d'inscrire tes actifs au cours des moniteurs, tu dois choisir une personne qui assumera la tâche d'être le [coach J+S](#) et qui suit une formation correspondante auprès d'une instance cantonale. Il n'est pas nécessaire que ce soit ta propre instance, tu peux installer un coach J+S d'une autre organisation qui est déjà certifié ou est intéressé de suivre la formation. Ton coach J+S reçoit les informations les plus importantes sur les prochaines étapes ainsi que l'accès à la base des données nationale lors de la formation et peut ensuite inscrire les futurs moniteurs et monitrices aux prochains cours et administrer tes offres J+S.

Dès que tes candidats sont inscrits au cours de moniteurs, il ne te reste plus qu'à [enregistrer ton club en tant qu'organisation J+S](#) auprès du canton dans lequel le club a son siège. En cas de doute et pour toute question, [le service cantonal Jeunesse et Sport](#) t'aidera

⇒ **Puis-je aussi entraîner une équipe de jeunes sans formation J+S ?**

La formation J+S n'est pas une condition préalable à l'obtention d'une licence de coach auprès de la SAFV (état 2023). Toutefois, sans l'engagement de moniteurs J+S qualifiés, les subventions financières ainsi que d'autres avantages offerts par le programme sont supprimés.

⇒ **Comment puis-je m'inscrire au cours de moniteurs ?**

L'inscription se fait en principe par le biais du coach J+S de ton club (inscription en ligne). Si ton club ne dispose temporairement d'aucun coach J+S, tu peux t'inscrire directement auprès de l'OFSPPO via le formulaire d'inscription que tu trouveras dans les détails du cours.

⇒ **Quelle est la différence entre un coach J+S et un moniteur J+S ?**

Le [coach J+S](#) est un manager d'équipe, pas un coach sur le terrain. Une reconnaissance de coach J+S ne donne pas droit à des prestations de moniteur J+S.

Les [moniteurs J+S](#) sont les personnes qui dirigent les entraînements et accompagnent les jeunes à la compétition les jours de match. La présence de moniteurs J+S dans ton équipe te donne droit aux subventions et autres avantages financiers.

⇒ **Je ne peux pas être présent sur place pendant toute la durée du cours de moniteurs, puis-je quand même suivre le cours ?**

En principe : NON. L'ordonnance sur la formation des moniteurs J+S exige une présence à 100% sur l'ensemble du cours. Toutefois, si tu ne peux pas être présent un soir en dehors des cours obligatoires (tous les jours jusqu'à 17h00), mais que tu es de nouveau sur place le lendemain à l'heure du début du cours, cela ne pose aucun problème.

⇒ **La participation aux cours est-elle payante ?**

Oui, la participation au cours est liée à un montant forfaitaire qui sera facturé à la personne inscrite. Le montant des frais de cours est décrit dans les détails du cours. Il incombe aux participants de vérifier si les frais de cours sont remboursés par l'association que tu représentes.

⇒ **Dois-je prendre un congé auprès de mon employeur pour participer au cours ?**

Selon le Code des obligations (CO art. 329e), les apprentis et les travailleurs de 16 à 30 ans révolus peuvent prendre un congé-jeunesse. Pour les participants de plus de 30 ans révolus, l'employeur peut exiger la prise de jours de congé.